

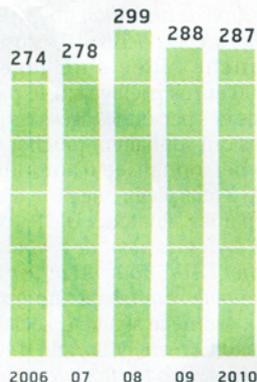
En 2010, le ministère du Travail a enregistré 435.400 entrées en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, soit peu ou prou le même niveau qu'en 2009. Il aura manqué plus de 40.000 contrats pour retrouver le record de la fin de 2008.

Les effectifs de l'alternance se sont stabilisés en 2010

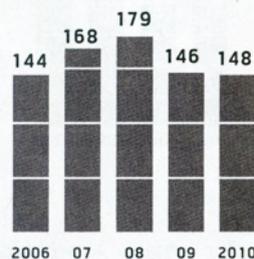
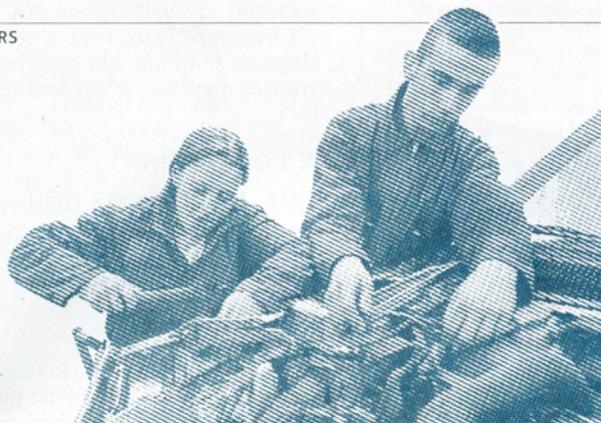
LES CONTRATS EN ALTERNANCE

CONTRATS CONCLUS DANS L'ANNÉE, EN MILLIERS

■ CONTRATS D'APPRENTISSAGE



■ CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION



IDÉ / SOURCE : DARES

En 2010, 435.400 entrées dans des dispositifs de formation en alternance ont été recensées sur l'ensemble du territoire français, DOM compris, selon les dernières statistiques que vient de publier la Dares (ministère du Travail) : 287.410 contrats d'apprentissage et 147.990 contrats de professionnalisation. Ce total est supérieur de 1.500 au décompte de 2009. La hausse est donc très modeste mais elle est symbolique : elle confirme que la crise n'a pas provoqué l'effondrement tant craint et laisse espérer le début d'un retournement.

Des annonces prévues en mars

Mais il ne faut jamais crier victoire trop tôt : la performance de décembre a en effet été décevante. Bien sûr, on est là au creux de la campagne annuelle, et il s'agit des contrats enregistrés par l'administration et non de ceux conclus. Il faut donc relativiser cette tendance. Il n'empêche que la performance de l'alternance en décembre a été moins bonne que l'année précédente. En outre, en 2010, le système n'a pas résorbé, loin de là, la dégradation liée à la crise en 2009, qui a été marquée par une baisse sensible du nombre de contrats en alternance.

A la fin de 2008, le nombre de

contrats d'apprentissage conclus dans l'année avait frôlé les 300.000 (à 298.597), tandis que celui des contrats de professionnalisation avoisinait les 180.000 (à 179.043). Il en aura manqué l'an dernier respectivement 11.187 et 31.053 pour retrouver ce record. Si ce niveau avait été conservé, quelque

800.000

Le nombre de jeunes devant être en formation en alternance en 2015, selon l'objectif du gouvernement.

42.000 jeunes de plus auraient pu entrer dans le circuit l'an dernier.

Alors que le gouvernement prépare pour le mois prochain des mesures visant à relancer l'alternance, le bilan 2010 fait figure d'état des lieux avant réforme. Selon les dernières statistiques de la Dares, en France métropolitaine, à la fin décembre, 414.000 jeunes étaient en contrat d'apprentissage et 173.000 autres personnes étaient en contrat de professionnalisation, pour un total de 587.000 contrats de formation en alternance.

Cet indicateur est à comparer

avec la cible que s'est fixée le gouvernement : arriver à 800.000 contrats en alternance dans l'année en 2015. Le pas à franchir sera important puisqu'il s'agit ni plus ni moins d'augmenter le public en cours de formation en alternance d'un tiers. Quant à l'objectif d'atteindre le million de jeunes en alternance, le chef de l'Etat s'est gardé de fixer une échéance.

Fin des aides exceptionnelles

L'enjeu des mesures que prépare le gouvernement est posé. L'exercice s'annonce difficile. La publication, dans les prochains jours, des statistiques de janvier de l'alternance devrait finir d'en planter le décor : il s'agira du premier mois depuis la fin des aides exceptionnelles décidées pour faire face à la crise. Son résultat comportera les mêmes limites que celui de décembre - statistiques administratives sur un seul mois - mais il donnera un aperçu du degré d'appétence des entreprises en l'absence de coup de pouce. La CGPME réclame ainsi le rétablissement du dispositif « zéro charge ». Autre enjeu d'avenir : l'adaptation du système éducatif (lire ci-dessous), en cas de hausse sensible des effectifs de jeunes en alternance.

LEÏLA DE COMARMOND

LA FONCTION PUBLIQUE TOUJOURS À LA TRAÎNE

La proportion d'apprentis dans la fonction publique reste infime. A fin décembre 2010, le ministère du Travail recensait 977 nouveaux contrats. Sur l'ensemble de l'année, le total atteint 8.157 contrats. La croissance paraît spectaculaire par rapport à 2008, puisque le compteur affiche une hausse de 27 %. Mais c'est évidemment un effet d'optique. Tout reste à faire en matière d'apprentissage dans la fonction publique (et encore plus dans la fonction publique d'Etat), qui, contrairement aux entreprises privées, n'est soumise à aucun quota. Il y a maintenant près d'un an et demi, en octobre 2009, le député et ancien secrétaire d'Etat à l'Insertion des jeunes, Laurent Hénart, avait rendu un rapport sur le sujet, qui fixait un objectif pour le moins ambitieux : « Atteindre en cinq ans 100.000 jeunes formés en alternance dans le secteur public, soit 2 % des effectifs. »